

Ville de BRUYÈRES

**BULLETIN
MUNICIPAL**

Édition 2020-1

ET MONTBÉRAULT



EN BREF :

Infos du village

1

Le nouveau conseil
municipal

2

Covid-19...

3

Les travaux récents
et à venir

4

Nouvelles des
Associations

5

Tout sur votre ville
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT



MOT DU MAIRE

Le moment phare de l'actualité municipale 2020 devait être le renouvellement du conseil municipal le 15 mars, mais un virus est venu bouleverser notre quotidien. D'aucuns ont critiqué le manque de choix lors de cette élection. Ne le reprochez pas aux 19 personnes qui se sont portées candidates. La période électorale débute dans les 6 mois qui précèdent le 1er tour de scrutin, soit le 1er septembre 2019 ; ce qui laissait à quiconque souhaitant s'investir dans la vie municipale le temps

de se préparer pour se présenter à vos suffrages. J'ai proposé à tous les conseillers sortants de continuer l'aventure en 2020. Étant élue au conseil municipal depuis 2001, je connais la valeur de chacun. Tous pouvaient trouver une place dans la mandature 2020/2026. Sept ont choisi de ne pas poursuivre, je respecte leur choix et les remercie pour leur engagement au service des Bruyérois. C'est un conseil renouvelé pour un tiers que vous avez élu. Je remercie les électrices et les électeurs qui se sont déplacés malgré la pandémie qui s'annonçait. Le lendemain de l'élection, Monsieur le Président de la République annonçait le début du confinement, nous projetant dans une situation inconnue. La solidarité a été notre première préoccupation. Nous avons recensé toutes les personnes âgées de plus de 65 ans afin d'établir un contact et nous assurer qu'elles bénéficiaient du soutien familial ou du voisinage. Nous avons ainsi pu voir que la solidarité et l'entraide entre voisins étaient bien effectives dans toute la commune. Pour les personnes isolées nous avons apporté une assistance pour le ravitaillement ou tout autre besoin, ce qui nous permettait de prendre régulièrement de leurs nouvelles. Pendant toute cette période, les élus étaient présents quotidiennement pour répondre aux besoins de la population, aux sollicitations de l'administration et pour faire avancer les dossiers de travaux. Le personnel administratif et technique était aussi présent pour assurer les tâches indispensables au fonctionnement de la collectivité. Du côté de l'école, une concertation et un travail préparatoire ont eu lieu entre directrices, délégués de parents et syndicat scolaire. Malgré les difficultés pour accueillir les enfants dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict, une volonté commune s'est dessinée pour que les enfants puissent revenir en classe, progressivement, depuis le 12 mai. S'il est encore impossible de mesurer totalement l'ampleur du choc sanitaire et du choc économique du Covid-19, nous avons pu constater la capacité d'empathie pour certains et celle d'opportunisme pour d'autres. Merci à tous ceux qui ont proposé et apporté leur aide aux autres de façon anonyme, efficace et désintéressée. A l'heure de notre liberté de circuler presque entièrement retrouvée, je vous souhaite un bel été. Restez prudents.

Marie-Pierre TOKARSKI

Élections Municipales – Mars 2020

Tableau des résultats du scrutin :

	Nbre d'électeurs	Taux de vote
nb. d'inscrits	1 157	
nb. de votants	407	35.17%
nb. de bulletins blancs	12	2.94%
nb. de bulletins nuls	83	20.39%
nb. de suffrage exprimés	312	76.65%

Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2020 dans un contexte de début d'épidémie du COVID-19.

Tous les moyens de protection et de distanciation physique avaient été mis en place pour que les électeurs puissent se rendre aux urnes sereinement.

La liste présentée par Marie-Pierre TOKARSKI a été déclarée élue au premier tour :
Liste des personnes constituant le **nouveau conseil municipal** :

Le 25 Mai 2020, après l'épisode de confinement lié à l'épidémie du COVID-19, le premier conseil municipal a élu :

TOKARSKI Marie-Pierre Maire

LHOMME Jean-Marc 1er Adjoint

DELHAYE Anne-Marie 2ème Adjointe

MOREAU Thierry 3ème Adjoint

GARNIER Françoise 4ème Adjointe

TOKARSKI	Marie-Pierre	Maire sortante
LHOMME	Jean-Marc	Maire-Adjoint sortant
DELHAYE	Anne-Marie	Maire-Adjointe sortante
MOREAU	Thierry	Maire-Adjoint sortant
GARNIER	Françoise	Maire-Adjointe sortante
DE MOLINER	Yves	Nouveau Conseiller
VERCAEMPT	Annie	Conseillère sortante
MONCOURTOIS	Hervé	Conseiller sortant
ANDRE	Anne	Conseillère sortante
LASSAUX	Jean	Conseiller sortant
JACQUOT	Marie-France	Nouvelle Conseillère
FRANCOIS	Michel	Conseiller sortant
REYNAL	Isabelle	Conseillère sortante
LEGER	Gérard	Nouveau Conseiller
PIERRET	Mélanie	Nouvelle Conseillère
CAILLIEZ	Kévin	Nouveau Conseiller
HAMADE-TARROUN	Nancy	Nouvelle Conseillère
BEAULANT	Daniel	Conseiller sortant
CLEMENT	Laure	Nouvelle Conseillère

Renouvellement des instances: commissions, CCAS

Ces instances seront désignées et installées dans leurs fonctions lors d'un prochain conseil municipal, elles seront publiées sur le site de la commune dès leur constitution.



Épisode épidémie COVID-19



17 Mars – 11 mai 2020 Le confinement et ses impacts sur la vie de notre bourg

L'investissement de nos commerçants

Merci à tous nos commerçants qui ont assuré courageusement leur service auprès de la population, permettant à tout un chacun de continuer à s'approvisionner malgré les consignes très strictes imposées pendant cette période de pandémie sanitaire dont nous n'avions pas imaginé l'ampleur. Cette période inouïe a révélé de beaux gestes de solidarité tel ce Bruyérois privé d'activité professionnelle qui s'est mis au service de l'épicerie pour aider à la mise en rayon des livraisons.

La commune les a accompagnés dans la mesure de ses moyens. Nous nous sommes déplacés pour eux pour récupérer les masques livrés par le département. Nous avons stocké les déchets en l'absence du ramassage par le SIRTOM, nous avons fourni la solution hydro alcoolique.

Mise à disposition de masques à la population par la municipalité

La région Hauts de France s'était engagée à fournir un masque lavable par habitant. La commande n'a pu être honorée en totalité d'où la mise à disposition d'un seul masque lavable par foyer. Afin de compléter cette dotation : 3 masques jetables par personne ont été mis à la disposition des Bruyérois. La commune a acheté 2.000 masques jetables en supplément de la dotation régionale.

La distribution personnalisée dans les boîtes aux lettres s'est déroulée à partir du Vendredi 15 mai 2020.

La communauté d'agglomération du Pays de Laon a fourni un masque lavable par habitant. La commune a ajouté un masque jetable par habitant. Cette enveloppe a été remise fin juin aux Bruyérois.

A cette occasion nous rappelons à l'ensemble des habitants du village, qu'il est indispensable de se présenter à la Mairie du village lors de votre arrivée afin de vous identifier dans nos répertoires et de signaler lorsque vous quittez la commune. En effet, nous ne disposons plus de répertoires automatiques depuis la reprise de la gestion des listes électorales par l'INSEE ou encore la gestion de l'eau par Noréade. Ces procédures gérées par la commune jusqu'au 1er janvier 2019 nous permettaient de mieux vous connaître et de vous faire bénéficier des actions initiées par nos soins.

Contribution des Bruyérois : fabrication de masques, de blouses, etc...

Confection de sur-blouses pour l'ADMR :

Les petites mains généreuses de notre village se sont mobilisées afin de réaliser des sur-blouses pour le personnel de l'ADMR.

Un grand MERCI à toutes ces couturières bénévoles qui ont réalisé plus d'une centaine de blouses.

Merci à toutes les couturières anonymes qui ont cousu des masques, certaines par centaines, allant au bout de leur fourniture en fil, en élastique et en tissu pour les offrir gracieusement alors que d'autres en avaient fait un petit commerce. Votre modestie et votre altruisme vous honorent.

La contribution de professionnels...

Merci à la société SUPERGA BEAUTY qui nous approvisionne gracieusement en gel hydro alcoolique depuis début mars. Alors que la pénurie sévissait, cette entreprise nous a remis pour le service réanimation de l'hôpital de LAON 1.000 masques jetables et 300 masques chirurgicaux. Lorsque les prix des masques lavables connaissaient une inflation galopante, elle nous a attribué 36 masques lavables pour les employés communaux.



Le dé-confinement et ses conséquences sur les actualités et manifestations

Cependant, beaucoup de manifestations n'ont pas pu être organisées du fait de l'état d'urgence sanitaire qui a été mis en place par les autorités gouvernementales.

Ainsi la traditionnelle brocante du 1er mai et les manifestations habituelles de printemps n'ont pas été d'actualité, de même les réservations de la salle des fêtes pour les festivités locales ou familiales ont dû être suspendues.

Tout devrait retrouver un cours normal dès lors que les consignes strictes de confinement s'assoupliront, mais nous devons désormais intégrer que ces précautions sanitaires doivent faire partie de notre quotidien pour le bien de tous.

Actualités Locales



8 décembre 2019 : Marche des 5 Villages au profit du Téléthon

Bruyères et Montbérault s'est associée aux communes de Vorges, Presles et Thierny, Nouvion le Vineux et Laval en Laonnois pour participer au Téléthon sous l'égide de l'équipe de Mons en Laonnois. Il s'agissait de marcher de Bruyères à Mons en Laonnois avec une étape «restauration» à Laval en Laonnois, soit environ une quinzaine de kilomètres. Plus d'une centaine de volontaires ont découvert sous une météo relativement clémente, les sentiers de randonnée des coteaux du Laonnois. Une belle journée, au profit des enfants malades et de la recherche médicale. Le CCAS a participé à cette manifestation en offrant la recette de ses ventes de la bourse aux jouets. Merci à tous les participants de leur générosité.



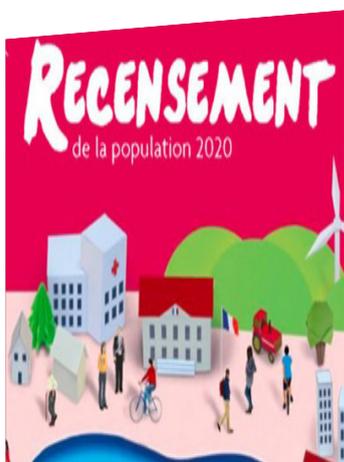
14 décembre 2019 : Marché de Noël :

A l'occasion du marché du samedi 14 décembre, la Bruyéroise a donné une aubade devant les commerçants et clients. Tous les airs de Noël connus ont fait la joie des spectateurs. Ceux-ci ont pu goûter au vin chaud offert par la Municipalité.



11 Janvier 2020 Voeux du Maire

Marie-Pierre TOKARSKI, Maire de Bruyères et Montbérault, entourée de son Conseil Municipal, a accueilli de nombreux Bruyérois à la salle des Fêtes pour présenter ses voeux à la population et évoquer les temps forts de l'année 2019.



15 janvier/15 Février Opération Recensement de la population

Les 5 agents recenseurs ont visité l'ensemble des Bruyérois afin de répondre à l'opération de recensement à l'initiative de L'INSEE. Cette opération a lieu tous les 5 ans, les résultats seront connus fin 2020.

7 Février 2020
Cinquantenaire
du Syndicat des
Coteaux du
Laonnais

À la salle des fêtes de Bruyères et Montbérault, Mr. Yves Appert, président du syndicat scolaire a convié l'ensemble des acteurs de ce regroupement à une rétrospective de son histoire.



Ainsi, de décembre 1969 à septembre 2018, chacun a pu revivre les grandes étapes de l'évolution des établissements scolaires et de leur nécessaire adaptation aux contraintes de la démographie de nos villages.



8 mai 2020
Commémorations
à minima

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, toutes les cérémonies de commémoration



de la journée du 8 mai 1945 ont été organisées en format restreint et n'étaient pas ouvertes au public. Ce moment très émouvant restera exceptionnel : le représentant des anciens combattants, un porte-drapeau et trois élus étaient présents pour nous rappeler d'où nous venons, ce que nous sommes. Ceci témoigne de la volonté de notre peuple à assurer sa liberté, malgré la pandémie.



6 mars 2020
Jazz'titudes –
étape du festival
à Bruyères et
Montbérault

Le groupe de Jazz manouche SWINGING'PARTOUT s'est produit en



concert à la salle des fêtes de Bruyères le 06 mars à 20h30 dans le cadre du festival Jazz'titudes de Laon. Un public nombreux et amateur de cette musique inspirée de Django Reinhart a longuement applaudi une prestation brillante.



Manifestations et
Festivités

7 mars 2020
opération Hauts de
France Propres

organisée par la région



et avec la participation des Bruyérois bénévoles.



Actions
d'environnement

16 Juin 2020 : Ouverture du commerce de boucherie-traiteur

Gary et Clémentine PLOYON

- 2 rue Porte de Laon
- Tél : 03 23 80 36 64

Horaires d'ouverture :

- Du mardi au vendredi
- de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
- Le samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h00

M et Mme PLOYON ont contacté la commune au printemps 2019 et nous avons cherché un local pour installer leur commerce dans le village. L'emplacement a été arrêté en août 2019. Nous avons alors rencontré Madame FAUCHEUX, ex-proprétaire des lieux. Nous la remercions d'avoir accepté de vendre sa propriété à la commune et permettre à M. et Mme PLOYON de réaliser leur projet. La commune a pris en charge l'achat de l'immeuble et les travaux d'aménagement imputables au propriétaire, subventionnée par l'État à hauteur de 40% de la dépense. M. PLOYON a pris en charge les travaux d'aménagement du commerce. Il n'a pas été avare des pelletés de gravats et de ciment pour accompagner les entrepreneurs locaux qui ont réalisé les travaux. Pour 2021, la commune projette la rénovation de la toiture, de la façade et du logement du 1er étage, qui pourra être mis en location. Nous souhaitons la plus belle des réussites au couple PLOYON qui vient compléter l'offre commerciale du village.



Décembre 2019 au cimetière

Pose d'une stèle pour le Jardin du souvenir.
Les plaques sont fournies par la commune, une participation est demandée aux familles pour la gravure.



15 Janvier 2020 toit de la Mairie

Restauration de la toiture, charpente, ardoises et chéneaux de zinc, de nombreuses fuites ayant endommagé à plusieurs reprises les salles de la mairie.



TRAVAUX



Janvier 2020 travaux sur la place du parvis

Logement communal :
Restauration de la toiture
selon les recommandations
de l'ABF.

Janvier 2020 travaux sur la place du parvis

Immeuble en ruine Granet
Afin de préserver les propriétés
riveraines, la commune a dû intervenir
pour consolider les murs mitoyens de cette
propriété en déshérence.



Mars Avril 2020
entretien du cimetière

Caveau dépositaire :
restauration du toit et de ses
rives



**Réfection du mur d'enceinte
de la rue du Cimetière
fortement dégradé par les
infiltrations.**



1er trimestre 2020 :
Travaux de voirie aire de retour-
nement du camion du Sirtom sur
le Vieux chemin de Reims.
Équipement :
Achat d'un défibrillateur mobile et
installation dans les
vestiaires du stade municipal.



Lotissement du Bois Brûlé :
réfection des trottoirs après la
mise aux normes de l'éclairage
public.
**2ème trimestre 2020 : travaux
de voirie (suite)**
Pose d'un revêtement bicouche
sur les voies communales sui-
vantes : Route du Fort, rue Alfred
Migrenne, Chemin du Moulin de
la Tour, Chemin de Breuil, Che-
min rural de Laon à Parfondru.



Juin-Septembre 2020 École Maternelle

mise en conformité environnement et isolation des bâtiments, réfection des sols, reprise des huisseries, bardage des façades et isolation des combles, remise en peinture de l'ensemble des 3 classes et du dortoir et réaménagement des équipements en mobilier.

Début des travaux : 12 juin 2020



2ème semestre 2020 création d'une aire de covoiturage

sur une partie du square des remparts afin de désengorger le stationnement du centre ville et de la rue principale.

Consultation des entreprises en cours.

2ème semestre 2020 : mise en place d'un réseau de vidéoprotection du village :

Étapes du projet :

- Pré projet réalisé en accord avec le référent sécurité de la Gendarmerie Nationale
- Autorisation préfectorale de mise en oeuvre
- Dossier d'information au public
- Appel d'offres et mise en oeuvre



2ème semestre 2020 :

La commune est maître d'ouvrage dans le projet de restauration de l'harmonium de l'Église Notre Dame de Bruyères.

Restauration des cheminées du bâtiment de l'école primaire dégradées par les intempéries et les ans.



Action conjointe Souvenir Français, Commune, Famille THEREMIN d'HAME :

Entretien des stèles d'une figure illustre de notre histoire locale au cimetière : le Général Charles-Louis THEREMIN d'HAME.

LES PROJETS À L'ÉTUDE



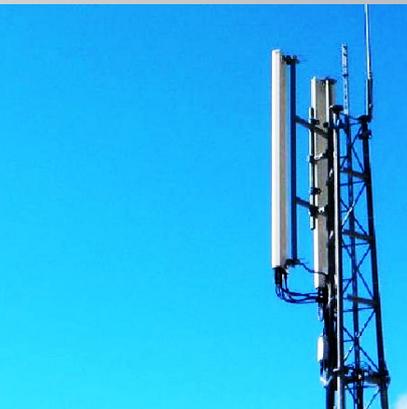
À l'étude (demande de subventions en attente) :

Réaménagement de l'aire de jeux pour les tout-petits sur le Jeu de Paume, cet espace a subi les usures du temps et des dégradations qui sont indignes de ceux qui les perpétuent. (en particulier des tags)



Aménagement de terrains de loisirs sur l'espace du PAJ et révision des clôtures

LES RÉSEAUX



Télécommunications :

Arrivée de la fibre optique :

Orange installe la fibre dans Bruyères, les premiers abonnés qui sont éligibles ont été contactés par les opérateurs pour une éventuelle connexion.

Relais de téléphonie mobile :

• Free : le document d'information Mairie (DIM) pour le relais FREE est disponible sur le site de la commune dans la rubrique des informations légales (travaux et projets) :

<https://bruyeres-et-montberault.fr/fr/rb/651809/telecommunications>

• Orange : à l'étude, l'opérateur doit déposer son projet

Eaux et Assainissement

Noréade construit la STEP (Station d'épuration des eaux usées) à la périphérie de Bruyères, cette station recueillera les eaux usées de Bruyères, Vorges, Presles-et-Thierry puis Chérêt.



Les services de voirie du SIRTOM :

Rappel concernant les règles de présentation des containers :
Les containers doivent être sortis sur la voie publique au plus tôt le lundi soir pour un ramassage le mardi matin et doivent être récupérés le plus tôt possible après le passage des ripeurs.



Périodicité de ramassage des containers :

Containers	Déchets	Jour	Heure	Semaine
Couvercle Marron	Végétaux du jardin	Mardi	6h00	Ts les 15 jours semaine paire
Couvercle Gris	Ordures ménagères Queue de tri	Mardi	7h00	Toutes les semaines
Couvercle Jaune	Emballages et recyclage	Mardi	13h00	Ts les 15 jours semaine impaire

Tous les autres déchets : verres, encombrants, gravats, ferrailles, appareils électroniques, etc... sont à déposer par les usagers dans les containers locaux pour les verres ou en déchetterie (Leuilly et/ou Festieux) pour tout le reste.

Avertissement : Attention aux chenilles processionnaires !!

Elles sont de retour et ont été observées dans notre village. Elles élisent domicile sur les chênes et les sapins qu'elles parasitent et affaiblissent. Ces insectes, dont les poils courts sont très urticants et se détachent pour être disséminés par le vent, sont surtout indésirables pour l'homme et les animaux. Ils sont à l'origine d'irritations, de démangeaisons, d'œdèmes, de lésions oculaires et occasionnent parfois des crises d'asthme. Veillez à bien observer vos arbres et faire le nécessaire afin d'éradiquer les nids car la reproduction est synonyme d'infestation.



Brûlages :

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture neuve à essence.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie. Si vos voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives. Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.



Déjections canines

Depuis plusieurs années, des messages de sensibilisation à l'attention des propriétaires de chiens ont lieu. Ainsi la collectivité propose des distributeurs de sacs biodégradables. La Mairie a également renforcé le nettoyage, mais aucun dispositif ne saurait être efficace sans le civisme des maîtres. Les propriétaires de chiens doivent faire attention car toute infraction pourra entraîner des poursuites judiciaires. N'oubliez pas votre sac lors de chaque promenade.



Dépôts sauvages

Déchets de construction, déchets verts, sacs et films plastiques, cannettes, pneus et autres incontournables mégots de cigarettes... 90 % des communes sont concernées par ce problème. Selon l'ADEME, les dépôts sauvages représentent 21 kg par habitant et coûtent en moyenne 60.000 € aux collectivités.

Face à ce fléau, les élus cherchent des solutions politiques efficaces : moyens humains pour nettoyer, mobilisation de la population, signalement aux propriétaires, vidéosurveillance et même applications sur mobile.

Il existe également des solutions juridiques répressives, à travers les amendes pour dépôt sauvage. Mais le plus efficace est encore de ne pas déposer ses ordures ailleurs que dans les lieux prévus à cet effet (containers, déchetteries).

Face à ce fléau, les élus cherchent des solutions politiques efficaces : moyens humains pour nettoyer, mobilisation de la population, signalement aux propriétaires, vidéosurveillance et même applications sur mobile.

Il existe également des solutions juridiques répressives, à travers les amendes pour dépôt sauvage. Mais le plus efficace est encore de ne pas déposer ses ordures ailleurs que dans les lieux prévus à cet effet (containers, déchetteries).



Entretiens et nuisances

Entretiens des rives de propriété

L'entretien du « trottoir » comprend :

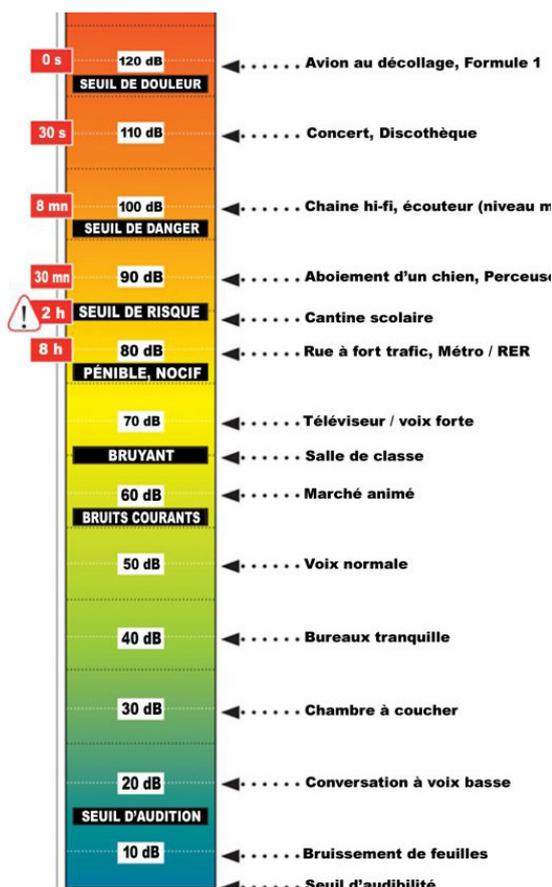
- le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'élagage des haies et plantations dès lors qu'elles empiètent sur le domaine public.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé.



Nuisances sonores

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. Les occupants de locaux, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que **le voisinage ne soit pas troublé** par les bruits émanant de ces lieux tels que ceux provenant **d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils.**



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que : **du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

CCAS :

Suite aux élections municipales, le Conseil d'Administration du CCAS doit être recomposé, un prochain Conseil Municipal doit élire les membres élus et désigner les membres non élus proposés par les différents organismes.

Des aides spécifiques ont cependant pu être attribuées.

Les animations :

- Soirée « Fête des Mères »

- « Bourse aux vêtements »,

n'ont pas pu être organisées en raison des restrictions liées à l'épidémie de COVID-19.

Sachez que l'accueil concernant le CCAS fonctionne sur rendez-vous (appel au secrétariat de mairie)

Nous serons heureux de vous retrouver lors de prochaines manifestations.

Continuez à être vigilants face au virus et à très bientôt.

La Vice-présidente : Françoise GARNIER



Comité des fêtes

6 janvier 2020 – Cross des Loups

Quelques 216 participants se sont retrouvés à Bruyères, lors de la 13ème édition du Cross des Loups. Comme d'habitude, les concurrents ont apprécié l'organisation, l'accueil, l'ambiance, le petit feu de bois de Christophe LOGIE, le parcours dessiné par Pascal MOLLE de ce 13ème Cross des Loups. Les petits et leurs parents ont été très sensibles aux séances d'échauffement assurées par José BASTOS et Jacques FRIEDRICH, deux grands éducateurs bien connus dans le milieu du cross. Un grand merci à la trentaine de bénévoles qui ont contribué à ce succès en particulier au Dr Catherine DUVERGER, pour qui c'était une 1ère, sans oublier Marion DEWEVER, Ostéopathe, qui proposait bénévolement ses services.



3 février 2020 - Thé dansant du Comité des fêtes

Animé par Titus, Dominique et Dalida, le Thé Dansant du Comité des Fêtes a connu son affluence record avec 90 danseurs qui ont apprécié l'accueil et l'ambiance.



Bruyères Culture
Bibliothèque Arsène Houssaye
12 Place des LEUPS
03 23 24 78 64

bruyeres.culture@wanadoo.fr
<https://bruyeres-culture.neopse-site.fr>

Horaires:
Mardi - 15h00 à 17h00
Mercredi - 14h00 à 18h00
Samedi - 10h00 à 12h00

Prix Merlieux des Bibliothèques

Nous y participons pour la cinquième année consécutive, les 3 livres en lice sont :



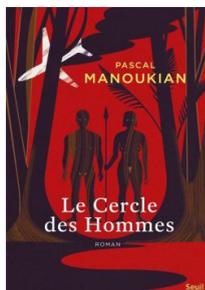
- Les amants météores d'Éloïse COHEN de TIMARY
- Jour couché d'Emilio SCIARRINO
- Les coeurs imparfaits de Gaëlle PINGAULT

Chaque lecteur votera début septembre pour son livre préféré.

Le coup de Cœur d'Annie :

« *Le Cercle des Hommes* » de Pascal MANOUKIAN :

Laissez-vous emporter en Amazonie parmi un peuple encore méconnu des hommes et dont le mode de fonctionnement réduit à sa plus simple expression vous insufflera prise de conscience, réflexion et bonheur. Tout au long de cette aventure humaine vécue par un businessman hyper connecté, pris dans l'engrenage du monde parfois effarant dans lequel nous vivons, il est certain que vous serez conquis par la fable de Pascal Manoukian qui vous transportera loin de notre univers compliqué, stéréotypé et dévastateur. Pascal Manoukian nous ensorcelle avec cette nouvelle fiction richement documentée et au style si prenant. Je me suis « régâlée » de cette histoire très poétique, parfois empreinte de drôlerie à laquelle on ne s'attend pas.



Actualité de la Bibliothèque :

Ces derniers mois, l'activité de la bibliothèque ne s'est pas arrêtée. Un désherbage des ouvrages a été effectué afin de laisser la place aux nouveautés; la présentation des collections s'en trouve plus aérée, l'espace d'accueil s'est agrandi pour plus de convivialité.

Nous nous sommes adaptés à la situation en mettant en place le portage de livres à domicile ainsi qu'un service de « drive » pour vous satisfaire. Nous avons ouvert progressivement nos portes le mercredi après-midi. Le retour à la situation normale en respectant les gestes barrières se poursuit.



INFOS IMPORTANTES :

- Nous remercions les enfants du regroupement scolaire, qui possèdent encore des livres empruntés avec leurs classes, de les rapporter le plus tôt possible aux heures d'ouverture.
- Nous envisageons une activité théâtre pour les enfants de 6 à 11 ans, dès la rentrée de septembre 2020, les informations complémentaires vous parviendront à la rentrée.

« *Que ces vacances puissent nous faire oublier les mauvais jours passés et nous ressourcer en lisant* » Marianne et Annie



Fermetures exceptionnelles

Juillet

du 15 au 28 Juillet
inclus

Août

du 18 au 22 Août
inclus

Association **Bruyères** Loisirs

ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)- JUILLET 2020

- LIEU : École de Bruyères et Montbérault
- HORAIRES : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- DATES : du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet
- GARDERIE : A partir de 7 h 45 et jusque 18 h
- Nous accueillons les enfants de 3 ans à 13 ans.

TARIFS :

- Adhésion annuelle à l'Association : 2 € / enfant
- INSCRIPTION OBLIGATOIRE A LA SEMAINE
- Possibilité d'obtenir une aide financière auprès de votre commune (renseignez-vous)
- Les repas sont fournis par l'entreprise API.
- Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, se munir impérativement du numéro d'allocataire à l'inscription.
- Les tarifs s'entendent tout compris.

coûts à la semaine	OPTIONS	Tarif normal	Tarif CAF	Tarif MSA
	A : sans repas	48,00 €	33,50 €	20,50 €
	B : avec repas	69,00 €	45,00 €	41,50 €

ACTIVITES / SORTIES :

- Orientation / Jeux athlétiques
 - avec l'intervention du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural
- Grands jeux sportifs
- Activités manuelles
 - du 6 au 17 : Thème « les débrouill'Arts »
- Récup'Art / Land'Art / Art et les 5 sens
 - du 20 au 31: Thème « les savants en herbe»
- Expériences / Création d'objets

INSCRIPTIONS :

les 20 et 27 JUIN, le matin sur rendez-vous à la Mairie de Bruyères, aux heures d'ouverture (03.23.24.74.77)

Remarque importante :

Dans le cadre des contraintes sanitaires définies au plan national, le nombre d'enfants/jour accueillis à l'ALSH juillet 2020 se limite à 30. Cependant, sous réserve, d'une évolution, les activités et conditions d'accès pourront être modifiées tout en respectant le protocole sanitaire garantissant un accueil des enfants en toute sécurité.

GYMNASTIQUE et YOGA :

Les cours de yoga ont repris, en extérieur, par groupe de 10, animatrice comprise, le 10 juin 2020 au stade de Bruyères.

A partir du 15 juin, 2020, Joëlle et Sandrine, nos animatrices « gym » ont proposé aux heures habituelles des cours, des marches pour les adhérents qui le souhaitaient en respectant la distanciation et les groupes de 10 personnes.

Les membres de l'association Bruyères Loisirs espèrent vous retrouver toujours aussi nombreux au sein des différentes activités à la rentrée de septembre 2020.

Bonnes vacances à toutes et à tous et continuez à prendre soin de vous.

Bonnes vacances à toutes et à tous et continuez à prendre soin de vous.

Anne-Marie DELHAYE

UNION SPORTIVE BRUYEROISE



La saison 2019/2020 fut courte mais animée !

L'union Sportive de BRUYERES enregistre pour la saison 2019/2020 le nombre de 254 licenciés répartis entre les catégories U6 à vétérans, sans oublier les dirigeants.



La dotation de K-WAY

Lors de la traditionnelle galette des rois en janvier, remise d'un K-WAY financé par nos sponsors et le club, faisant ainsi le bonheur de 135 jeunes licenciés du club.



Partage et convivialité !

En décembre, sous l'impulsion des éducateurs et des parents, nos jeunes ont profité de ce merveilleux moment passé ensemble pour fêter Noël.



Contre les actes anti-sportifs!

Nous profitons de la trêve hivernale pour enseigner à nos jeunes joueurs le comportement à avoir sur un terrain de foot.

Ici, notre arbitre de club Philippe BOINET qui dispense les cours.



À l'image de cet enfant émerveillé, l'école de football a fait le bonheur de 38 gamins qui sont allés au stade de REIMS qui jouait BREST. Merci aux parents et aux éducateurs qui ont donné de leur temps pour que cette journée soit une réussite.

Agenda du club :

La reprise des entrainements SENIORS est programmée le lundi 3 aout à 19.00 heures

La reprise de l'école de football est programmée le mercredi 9 septembre 2020 après midi.

- Les inscriptions seront enregistrées au club house aux horaires des entraînements.

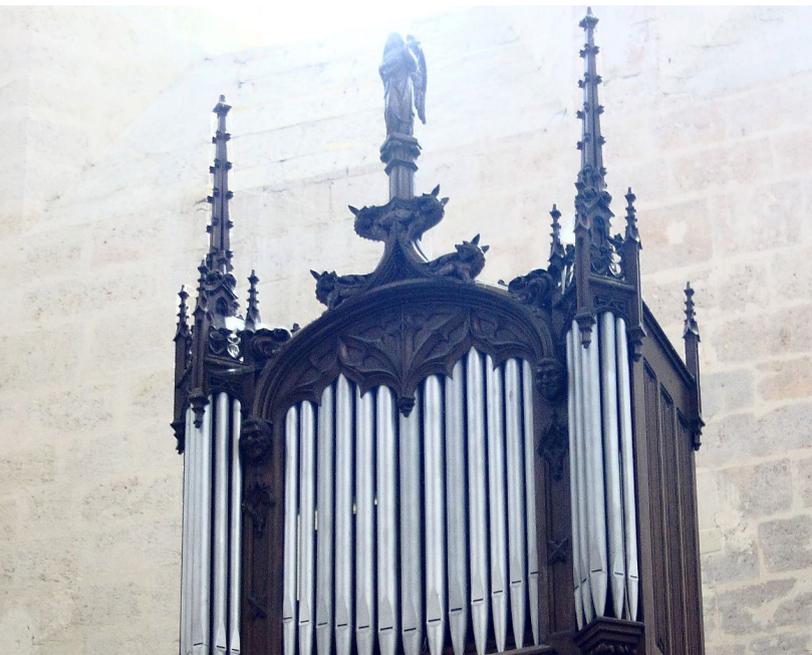
Prochaine manifestation du club :

- Le samedi 12 septembre 2020 : Concours de boules réservé aux adhérents et à leurs sympathisants, ainsi qu'aux Bruyérois. Inscription dès 13.00 heures

Passez tous de bonnes vacances !

Thierry MOREAU
Président de l'USB

Association des Amis de l'Eglise de Bruyères



Le 22 juin 2020, Monsieur Cyrille JOURDAIN, spécialiste en harmoniums, domicilié dans le département de l'Hérault, a enlevé les parties de notre orgue médiophone qu'il devra restaurer dans ses ateliers. L'instrument devrait nous revenir, dès novembre 2020.

Ces travaux ont été rendus possibles par l'action de l'Association des Amis de l'Eglise de Bruyères qui a, dans un premier temps, permis de faire inscrire l'instrument à l'Inventaire des Monuments Historiques le 26 novembre 2018, puis d'obtenir des promesses de subventions et des dons nécessaires au financement de ces travaux.

La commune de Bruyères et Montbérault, propriétaire et maître d'ouvrage, a pris à chaque étape le relais de l'association pour finaliser les accords avec les différents services compétents et monter les dossiers officiels de demandes d'inscription et de financement.

Ces trois années de travail intensif de l'Association et de partenariat association/commune, n'ont pas été vaines puisqu'elles ont permis de financer ces travaux avec une part réduite pour la commune et l'association :

- Commune à hauteur de 75 % y compris les subventions dont elle a bénéficié :
- DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 25 %
- Conseil Départemental 30 %
- Association des Amis de l'Église de Bruyères 25 %

L'Association tient à remercier la commune et les généreux donateurs qui n'ont pas hésité à verser une contribution destinée à la restauration de l'harmonium. Elle tient également à remercier ses fidèles adhérents, qui soutiennent son action et ses projets depuis de nombreuses années.

Martine ROGER



Si vous souhaitez adhérer à notre Association, il vous suffit d'envoyer votre participation à une des adresses ci-dessous. Tout don à l'Association est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (ex : pour 15 € versés, il sera restitué 10€)

Association des Amis de l'Eglise de Bruyères : Présidente : Martine ROGER , 2 rue du Marais
02860 BRUYERES ET MONTBERAULT Trésorier : Michel RENARD , 10 chemin du Fond des
Gueules 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT



QUOI DE NEUF AU 18 !

EFFECTIFS :

Le Centre de Première Intervention de Bruyères et Montbérault compte actuellement 16 volontaires :

- **1 Officier**
- **3 Sous-officiers**
- **1 Caporal Chef**
- **2 Sapeurs 1ère Classe**
- **7 Sapeurs**
- **1 Médecin**
- **1 Infirmier Chef**



Le centre de secours possède une école de Jeunes Sapeurs Pompiers qui comptait 13 jeunes pour l'année 2019/2020.



Nouveau Chef de Centre :

Depuis le 7 février 2020, le CPI compte un nouveau Chef de Centre nommé par intérim, l'Adjudant-Chef Dominique CANIVET, pompier volontaire depuis 17 années.

INTERVENTIONS :

Malgré la crise sanitaire et les restrictions d'intervention, le centre a assuré une cinquantaine d'interventions, notamment du secours à personne pour le 1er semestre 2020.



RECRUTEMENT :

Si vous aussi, vous considérez que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Sapeur-Pompier, pourquoi pas vous ? Renseignements au 06.03.30.89.00 (A/C Dominique CANIVET)

ÉTAT CIVIL 2019

NAISSANCES :

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de...

MARMOTTAN METET Noéline Lise Nathalie	20 janvier 2019
JUILLIART Marin	16 février 2019
VENDEVILLE Auguste	6 mars 2019
GEORGES Roman Trong-Phunc Jacob	1er avril 2019
HARANT Pauline Margaux Manon	7 avril 2019
JULIEN Linah	25 avril 2019
VIEVILLE Jules Hervé Michel Jérôme	1er mai 2019
CHOPIN Maëlig Eoline Lena Inez	6 octobre 2019
MARCHEWKA SLAGOWSKI Jeanne	26 octobre 2019
BARENTON DUMANT Kelya Inès Jacqueline	27 octobre 2019
CARLIER Lisa	18 novembre 2019
NOULET Marceau Didier Charles	22 novembre 2019

MARIAGES :

La municipalité adresse ses voeux de bonheur à...

MICHAUT Franck Philippe Maurice	1er juin 2019
THOORIS Romane Chantal	
PERLOT Jean-Claude Edmond	15 juin 2019
DEBRUN Pierrette Maryse Simone	
MICHEL Gaël-Adrien	20 juillet 2019
FOUREST Anaïs	

DÉCÈS :

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles de...

FERREIRA DOS SANTOS Rosa veuve MENDES	4 janvier 2019	87 ans
JULLIETTY Christiane Louise épouse LEDUC	17 janvier 2019	82 ans
DUVAL Gustave Emile André	2 février 2019	89 ans
MARÉCHAL Nelly Marie Alphonsine épouse PEUFFIER	10 février 2019	89 ans
JACQUET Jean-Baptiste Edmond	8 mars 2019	70 ans
WAYEMBERGE Lucienne Suzanne veuve CLAISSE	17 mars 2019	89 ans
SALOMON Françoise épouse POLLET	22 juin 2019	87 ans
CARLIER Jeanine Suzanne Marie veuve GUBBIOTTI	20 juillet 2019	90 ans
CARBONNEAUX Lysiane veuve AUCLERT	2 septembre 2019	87 ans
ROUSSY Christiane épouse BOURRE	20 octobre 2019	57 ans
LARUELLE Régine Andrée épouse DEPLANQUE	20 décembre 2019	72 ans
LOR René Fernand	20 décembre 2019	87 ans

Numéros utiles



URGENCES Santé

Centre AntiPoison, Lille : Numéro vert
0 800 59 59 59

Hopital de Laon
03 23 24 33 33

Permanences médicales nuits et week-end
15

Cette permanence médicale est organisée à la Maison Médicale de Laon : (entrée par les urgences de l'Hôpital)

La semaine : de 20 à 24 heures

Le samedi : de 12 à 24 heures

Le dimanche : de 8h à 24 h

Pharmacie de Bruyères

03 23 24 77 07

URGENCES Réseaux Electricité

0 972 67 50 02

Gaz

0 800 47 33 33

Eau et/ou Assainissement

03 23 04 56 00

URGENCES Violences conjugales

3919 (de 9h à 19h)
écoute, conseil et accompagnement

115

**pour l'hébergement
d'urgence**

Les moyens d'information à Bruyères

Permanence des services publics : Secrétariat de Mairie :

En Juillet et Août 2020 le secrétariat de mairie sera ouvert au public le matin de 09h00 à 12H00 uniquement.

Contactez les services municipaux :

Par téléphone : 03 23 24 74 77

Par mail : mairie.bruyeres@wanadoo.fr

Via le site officiel de la commune : rubrique « contact »

<http://www.bruyeres-et-montberault.fr>

Dates à retenir

Assistante sociale

Les permanences de l'Assistante Sociale se tiennent les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois à la salle des associations. Prendre rendez-vous par téléphone préalablement au 03.23.24.61.00.

En l'état actuel des contraintes sanitaires, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer un calendrier précis. Nous vous invitons à consulter le site de la commune et sa rubrique "Agenda" pour connaître les prochains événements locaux.

